

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

Séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2016 à 20 h 15

Sous la présidence de M. le Maire

☎ **03.88.70.62.28**

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Etaient présents : UHLMANN Christian – BURGER Patrick – UHLMANN Jean-Marc – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis – KIEFFER Christophe – ALLHEILLY Nicolas – QUIEVREUX Jean-Luc

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV de la séance du 8 décembre 2015
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Désignation d'un délégué communal au SDEA suite au transfert complet de la compétence eau potable par le syndicat d'eau potable de la région de Saverne-Marmoutier au SDEA Alsace Moselle
- 4) Motion de Soutien aux sapeurs-pompiers volontaires de l'unité territoriale de Marmoutier
- 5) Litiges consorts JOORIS/Commune de Hengwiller
- 6) Regroupement scolaire
- 7) Opération 59 – Banque de Matériel Plaques rues du village
- 8) Audit concernant la conformité électrique de l'Eglise
- 9) Communications et divers.

Dès l'ouverture de la séance le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour, à savoir :

- 7) Opération 59 Banque de Matériel Plaques rues du village
- 8) Audit concernant la conformité électrique de l'Eglise

Le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte de rajouter les points 7 et 8 précités à l'ordre du jour.

2016-01-01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents

2016-01-02 – Désignation du Secrétaire de séance

M. UHLMANN Christian est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

2016-01-03 – Désignation d'un délégué communal au SDEA suite au transfert complet de la compétence eau potable par le syndicat d'eau potable de la région de Saverne-Marmoutier au SDEA Alsace Moselle

Le maire informe le conseil municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier au SDEA valant transfert complet de la compétence « eau potable », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-21,

Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11,14 et 26 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence,

Après avoir entendu les explications fournies par le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents, de désigner en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L 2121-21 du CGCT :**

- **Pour l'eau potable : M. Marcel BLAES, Maire, délégué de la commune de Hengwiller au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriales et Générales du SDEA**

2016-01-04 – Motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires de l'unité territoriale de Marmoutier.

Le Maire souhaite proposer aux conseillers municipaux le vote d'une motion en soutien aux sapeurs-pompiers volontaires de l'Unité Territoriale de Marmoutier et à toutes les Unités territoriales bas-rhinoises impactées par le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) en cours de discussion.

L'organisation actuelle, qui prouve son efficacité au quotidien avec plus de 500 sorties depuis le début de l'année, pourrait être sérieusement remise en question. Le Centre de Secours de Marmoutier pourrait ne devenir qu'un pôle de renfort au Centre de Secours de Saverne, alors qu'il compte 32 sapeurs-pompiers volontaires régulièrement formés, 14 jeunes sapeurs-pompiers, un équipement performant. Les UT de Bouxwiller et de Wingen Sur Moder sont dans le même cas.

Afin de justifier cette réorganisation territoriale, le projet de SDACR instaure un délai d'intervention de 25 minutes, alors que chaque minute gagnée sur le délai d'intervention renforce les chances de succès de l'opération de secours.

Sur proposition de M. le Maire,

Afin de préserver le niveau actuel de Protection Civile, et soulignant la vitalité et l'efficacité du Centre de Secours de Marmoutier,

le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **ADOpte la motion de soutien suivante :**

Motion de soutien à nos Unités Territoriales

Les informations émanant du SDIS et des réunions territoriales inquiètent au plus haut nos sapeurs-pompiers volontaires –sapeurs-sous-officiers et officiers.

Il transparait clairement que nos pompiers volontaires deviennent une variable d'ajustement :

Comptable : il faut économiser, alors pour économiser 400 000€, on s'attaque à celles et ceux qui coutent le moins cher, les volontaires qui représentent 70% des interventions et 20% de la masse salariale.

Une couverture augmentée à 25mn, pour ouvrir le parapluie administratif et judiciaire en faisant fi des victimes et des biens.

En supprimant administrativement l'activité, le nombre d'interventions de certaines unités territoriales va diminuer drastiquement pour provoquer, à terme, la suppression de certaines d'entre elles.

Avec la Départementalisation (la loi Debré), le nombre de volontaires bas-rhinois a été divisé par deux, passant de 10 000 à 5 000. Par cette nouvelle « Réforme », l'Administration du SDIS table sur un nombre de volontaires à nouveau divisé par deux, passant ainsi à 2 500, pour l'ensemble du Département, soit la masse incompressible permettant uniquement la survie. La suppression totale n'est pas possible dans la mesure où les moyens financiers ne sont pas suffisants pour assurer un Corps Départemental professionnel.

Nous avons une chance et une richesse énorme avec le volontariat de nos sapeurs-pompiers. Le personnel est formé et il continue à se former.

Nos unités territoriales sont équipées, proches des populations qu'elles desservent et font partie de notre histoire. Nos pompiers volontaires sont des acteurs indispensables de nos communes.

Ce règlement opérationnel en projet va décourager même les plus impliqués. C'est un très mauvais signal envoyé au pays, alors que nous sommes notamment en « guerre » contre le terrorisme. Nous avons absolument besoin d'une vie civile active à tous les niveaux, notamment de l'incendie, du secours et des catastrophes naturelles.

Les pompiers volontaires sont un canal d'engagement au service des autres et de la Nation.

Nous ne pouvons accepter ce règlement opérationnel, même si cela paraît aussi comme un moyen de pression de l'administration du SDIS envers les élu(e)s qui sont naturellement sensibles à tout ce qui touche la protection de leurs concitoyens.

Cette motion sera envoyée à M. le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

2016-01-05 –Litiges consorts JOORIS/Commune de Hengwiller

Le maire informe le conseil municipal que les époux JOORIS, par l'intermédiaire du Cabinet d'Avocats LEONEM à Strasbourg, sollicitent la réalisation de travaux permettant l'ouverture de leur garage aux frais exclusifs de la commune ainsi qu'un libre accès à leur propriété.

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a dû faire appel à la l'assurance juridique pour défendre ses intérêts après avoir consulté le service juridique du Conseil Départemental

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette information et autorise le maire à défendre au mieux les intérêts de la commune par l'intermédiaire du Cabinet d'Avocats SOLER COUTEAUX dans le cadre de l'assistance juridique.

2016-01-06 – Regroupement Scolaire DIMBSTHAL, REINHARDSMUNSTER, HENGWILLER

Le maire explique au conseil municipal que la commune de Reinhardsmunster envisagerait le rattachement des élèves de maternelle et primaire domiciliés à Reinhardsmunster vers les écoles de Marmoutier pour une prochaine rentrée scolaire.

L'acceptation par la commune de Marmoutier des élèves de Reinhardsmunster entraînerait la fermeture de l'ensemble des 3 écoles du Regroupement ce qui est inadmissible.

Le maire indique au conseil municipal qu'aucune décision n'est prise pour l'instant.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de cette information et souhaite vivement que le RPI continue à fonctionner en l'état actuel.

2016-01-07 – Travaux concernant l'opération 59 – Banque de Matériel – Plaques des rues du village

Le maire informe le conseil municipal que le montant des travaux relatifs à cette opération s'est élevé à 5760 € au lieu de 4000 € initialement prévu. Il soumet au conseil municipal la facture des Ets EG signalisation d'un montant de 360 € T.T.C. relative à ces travaux. Afin de pouvoir payer cette facture avant le vote du budget primitif 2016, il demande au conseil municipal d'inscrire cette dépense au budget primitif 2016 – opération 59 – chapitre 2151.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'inscrire la somme de 360 € au budget primitif 2016 de la commune, opération 59 – banque de Matériel Plaques des rues du village chapitre 2151 et autorise le maire à payer cette facture.

2016-01-08 – Audit concernant la conformité électrique de l'Eglise

Le maire explique au conseil municipal qu'avant les travaux de peinture intérieure de l'église, il serait souhaitable d'effectuer un audit concernant la conformité électrique du bâtiment.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à contacter une entreprise chargée d'effectuer cet audit. La dépense sera inscrite au budget primitif 2016 de la commune.

2016-01-09 – Communications et divers

1) Permis de construire de M. REYMANN

Le maire informe que le Permis de construire a été accordé à M. REYMANN et que le chemin d'accès n'a pu être inscrit au Livre Foncier selon les informations du notaire chargé de la vente. Il a été précisé dans le permis de construire que ce chemin ne peut pas être clôturé pour permettre l'accès aux parcelles situées à l'arrière.

2) Souhait d'obtenir une 3^e Fleur.

M. Burger, chargé de fleurissement, souhaiterait que la commune obtienne la 3^e fleur lors du prochain concours des maisons fleuries. Il souhaite qu'un communiqué soit fait auprès des habitants de la commune pour les en informer et pour rechercher des volontaires éventuels pour participer au nettoyage des fleurs.

Il propose également aux membres du conseil municipal de participer au bêchage autour des panneaux de signalisation aux entrées du village

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 10h30

Le Maire, Marcel BLAES